



Communications; ce faisant, la Ville sera éligible aux programmes de subventions du ministère de la Culture et des Communications ou du programme d'Infrastructures Canada-Québec.

3. Nous annonçons donc que, lors de la préparation du budget de l'année 2001, notre troisième orientation budgétaire fera en sorte de prendre en considération cette recommandation émanant de la Politique culturelle municipale et qui cadre bien dans une vision à long terme du développement de Prévost.

Le Conseil municipal prend également l'engagement de solliciter l'avis de l'ensemble des organismes à vocation culturelle et l'opinion de toutes les familles de Prévost pour ainsi dégager un large consensus avant de mettre en œuvre ce projet, qui sera conçu de manière à conjuguer le présent avec le futur.

Rémunération et allocation des membres du conseil d'administration

La rémunération annuelle du maire est de 15 960,12\$ imposable, plus un montant de 7 980\$

non imposable annuellement à titre d'allocation de dépenses.

Les conseillers reçoivent une somme annuelle de 5 319,60\$ imposable, plus un montant de 2 659,80\$ non imposable annuellement à titre d'allocation de dépenses.

Le conseiller qui agit à titre de maire suppléant reçoit la somme de 100\$ imposable par mois.

Cependant, le nouveau Conseil municipal a annoncé l'abolition de la rémunération additionnelle versée aux conseillers et au maire lorsqu'ils participent aux activités de l'un ou l'autre des Comités de travail de la Ville.

Liste des contrats de plus de dix mille dollars octroyés

La liste des contrats de 10 000\$ et les contrats de plus de 2 000\$ conclus avec un même contractant, lorsque l'ensemble de ces contrats dépasse 10 000\$, est jointe au présent rapport en annexe « A » et elle peut être consultée dans le relieur à l'intention du public dans la salle du Conseil municipal durant les heures ouvrables ou encore être consultée au bureau du trésorier de la ville.

Orientation générale du budget pour le prochain exercice financier

La Loi 124 oblige la Ville de Prévost à dresser la liste des équipements supra-régionaux. Les élus de la M.R.C. de la Rivière-du-Nord ont convenu de retenir quatre éléments pouvant faire partie de cette liste, à savoir :

- le parc régional de la Rivière-du-Nord;
- le parc linéaire « Le P'tit Train du Nord »;
- les activités : En Scène, Festival d'été, Ciné-Club, Orchestre philharmonique du Nouveau Monde;
- les activités au centre d'exposition du Vieux Palais.

C'est ainsi que dans le cadre de l'imposition de contribution financière accrue pour les équipements supra-régionaux, nous serons appelés à avoir une charge fiscale supplémentaire, qui n'a pas encore été fixée par le conseil des maires de la M. R. C. de la Rivière-du-Nord.

La quatrième orientation du Conseil municipal visera à analyser la mission, les structures et les coûts de fonctionnement de la M. R. C. de la Rivière-du-Nord,

de la Régie intermunicipale du Parc de la Rivière-du-Nord et de la Régie intermunicipale de Police de la Rivière-du-Nord.

Le Conseil municipal transmettra à l'ensemble de ces organismes des recommandations ainsi que les modifications proposées afin qu'elles soient mises en œuvre dans les meilleurs délais après leur approbation.

En conséquence, notre cinquième orientation vise à défendre haut et fort les intérêts de l'ensemble de la population.

Nous croyons fermement qu'il est impératif que nos politiques et nos actions soient empreintes de justice et de vérité. La justice à l'égard de tous les membres de la communauté prévostoise et la vérité qui fait en sorte que la population ait toujours confiance en l'intégrité des élus ou de celles et ceux qui forment l'ensemble des ressources humaines au service de la Ville de Prévost, mais également au service de toute la population.

Le maire de Prévost,
Claude Charbonneau
Lundi, le 20 novembre 2000

Annexe « A »

NOM DU FOURNISSEUR	ACHATS
Alain Contant Inc.	23 425,49 \$
Aréo-Feu Ltée	17 406,76 \$
Asphalte Desjardins Inc	116 778,07 \$
Asphalte Laurentien	14 394,16 \$
C.R.S.B.P. des Laurentides inc.	33 155,24 \$
Bell Canada	14 172,35 \$
Centre Culturel et Communautaire de Prévost Inc.	12 200,00 \$
Comité des Loisirs et Culture du Domaine Laurentien Inc.	11 437,47 \$
Commission Adm. Des Régimes de Retraite et d'Assurances	11 491,70 \$
Commission de la Santé et de la Sécurité du Travail Québec	15 952,51 \$
Arbour, Berthiaume & Beaugard	13 762,57 \$
Exc. St-Rémi d'Amherst Inc.	14 789,89 \$
Les Arpenteurs-Géomètres Beupré, Paquette S.E.N.C	14 010,61 \$
Hydro-Québec	199 248,23 \$
J.J.E.M. Enr.	19 612,43 \$
Asphalte Jean-Louis Campeau Inc.	55 577,22 \$
Deveau, Lavoie & Associés	20 401,22 \$
Assurance Vie Desjardins-Laurentienne Inc.	33 896,05 \$
Les Carrières T. & V. Charbonneau Inc.	133 902,22 \$
Gilles St-Onge Inc.	250 638,51 \$
Calco 2000 Inc.	26 546,01 \$
Lévesque, Beaubien, Geoffrion Inc.	73 158,41 \$
M.R.C. de la Rivière-du-Nord	132 619,66 \$
Léonard, Brisebois, Ménard, Locas & Léveillé	39 457,25 \$
Paysagiste Prévost Enr.	20 619,38 \$
Régie Intermunicipale du Parc Régional de la Rivière-du-Nord	25 841,17 \$
Société Canadienne des Postes	22 943,45 \$
Société Québécoise d'Assainissement des Eaux	63 046,48 \$
Ville de St-Antoine	25 936,00 \$
Entretien J. R. Villeneuve Inc.	28 894,97 \$
Mensys	41 402,40 \$
Poste de Camionnage en Vrac Région 6 Inc.	20 212,78 \$
Sani-Services G. Thibault & Fils Inc.	230 547,14 \$
Banque de Montréal	105 509,65 \$
Les Jeunes Planteurs d'arbres Inc.	12 810,00 \$
J. P. Foucault Asphalte Ltée	16 080,47 \$
Assurances Jones Inc.	26 051,00 \$
Matériaux Ste-Anne-des-Lacs Inc.	10 722,46 \$
Distribution Sport-Loisirs	10 338,45 \$
Entreprise Actuel Inc.	133 174,33 \$
Les Publications Laurentiennes	13 273,91 \$
Régie Intermunicipale de Police de la Rivière-du-Nord	641 950,00 \$
Équipements Récréatifs Jambette Inc.	24 547,74 \$
Michel Guimont Ent. Électricien Ltée	31 312,73 \$
Boisvert Pontiac Buick Ltée	18 658,34 \$
Gougeon, Ouellette & Associés c.a.	10 225,72 \$
Excavation Yves Brassard	28 411,45 \$
Depaco Inc.	22 945,47 \$
Multinet Communications Laval	14 053,46 \$
Les Entrepreneurs Bucaro Inc.	56 887,66 \$
Repro Litho Inc.	10 817,80 \$
TOTAL	2 965 248,44 \$

Annexe « N »

ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME AU 31 DÉCEMBRE 1999

Dette brute à long terme selon l'état de la dette à long (ligne 18, page 18)	1	4 498 615
Montants accumulés pour le remboursement de la dette à long terme (ligne 3, page 18) ¹	2	(20 369)
Montants à recouvrer de tiers pour le remboursement de la dette à long terme (lignes 4, 5 et 6, page 18)	3	(102 866)
Dette nette à long terme selon l'état de la dette à long terme	4	4 375 380
<i>Ajouter/Déduire</i>		
Refinancement en cours (ligne 5, page 13)	5	
Subventions relatives à la dette à long terme en cours de refinancement	6	()
Dépenses en immobilisations à financer (ligne 11, page 15)	7	502 382
Subventions relatives aux dépenses en immobilisations à financer	8	()
Montants non utilisés d'emprunts à long terme contractés	9	()
ENDETTEMENT NET À LONG TERME (lignes 4 à 9) ²	10	4 877 762
<i>QUOTE-PART DE LA MUNICIPALITÉ DANS LA DETTE NETTE À LONG TERME D'AUTRES ORGANISMES</i>		
Municipalité régionale de comté	11	24 983
Communauté urbaine	12	
Régies intermunicipales	13	675 536
Autres organismes municipaux	14	
Autres organismes	15	
Total	16	700 519
ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME (ligne 10 plus ligne 16)	17	5 578 281
CAUTIONNEMENT ET GARANTIE	18	

1. Y compris la provision pour fluctuation du change au montant de _____ et la partie des soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés réservée au remboursement de la dette à long terme.
2. La partie de ce montant relative à un réseau municipal d'électricité s'élève à : 19